

**Commission des États généraux sur la situation
et l'avenir du français au Québec**

Jean-Claude Corbeil
770, rue Sherbrooke ouest, bureau 4.04
Montréal, Québec H3A 1G1
Tél: 514-864-8181
Fax: 514-864-8055



Parti marxiste-léniniste du Québec
1867, Amherst, Montréal, QC - H2L 3L7
Tél: (514) 522-1373 **Fax:** (514) 522-5872
Web: www.aei.ca/~pmlq **Courriel:** pmlq@aei.ca

Des principes pour guider la résolution du problème de la langue

**Mémoire présenté par le Parti marxiste-léniniste du Québec (PMLQ)
à la Commission des États généraux sur l'avenir et
le statut du français au Québec
5 mars 2001**

*L'unité fraternelle
Nous la protégeons
Le passé de divisions
Nous le rejetons*

*Not' Québec reconnaîtra
Toutes les langues et les cultures
C'est seulement d cette façon-là
Que l'français fleurira
(du chant de la jeunesse «Le Canadien pensant»)*

En lançant le processus de consultation sur le statut de la langue française au Québec, le gouvernement du Québec a dit qu'il espérait «faire émerger de nouveaux consensus afin de rassembler les citoyens et citoyennes de toutes les régions du Québec autour d'une politique linguistique qui soit inclusive, cohérente et adaptée aux réalités d'aujourd'hui».

Le PMLQ croit que pour pleinement comprendre le problème de la langue au Québec, il faut l'examiner dans le contexte des aspirations du peuple québécois à l'autodétermination. Pendant plus de deux cents ans les patriotes de la province ont milité pour leur droit d'exercer un contrôle sur leurs affaires en tant que nation au Canada et de protéger leur culture, leur économie et leurs coutumes et traditions.

Au lieu de reconnaître le droit du Québec à l'autodétermination, le gouvernement fédéral et d'autres affirment que le problème réside dans la dualité linguistique du Canada. Selon ces autorités, le Québec est une société distincte en vertu du français qu'on y parle, et non pas en vertu de toutes les caractéristiques propres à une nation, qui comprennent aussi une communauté de territoire, d'économie, de culture et de psychologie. La langue est un des éléments de définition, mais en elle-même elle ne définit pas la nation. L'intégrité des caractéristiques de la nation est cruciale si l'on veut définir l'identité politique et spirituelle du Québec. Lorsque les Britanniques ont occupé le Québec, ils ont préservé le statut du français en échange de leur contrôle sur tout le reste. Cette politique de base n'a pas changé et on dirait que les politiciens aujourd'hui s'acharnent constamment à résoudre une crise qui n'existe pas.

Le PMLQ est en faveur d'un règlement définitif du problème de la langue. Il s'oppose à l'utilisation du problème linguistique comme mesure de représailles. Il considère également comme inacceptables les attaques contre les immigrants au nom de l'«intégration» et de la protection du français, tout comme sont inacceptables les tentatives étroites d'esprit, qu'elles soient le fait de chauvins de la langue française ou de chauvins de la langue anglaise, de gagner l'opinion publique en faveur de la division du pays sur une base linguistique. Cela ne résoudra aucun des problèmes du peuple québécois et ne fera qu'alimenter le conflit et causer de nouvelles blessures. Le PMLQ s'oppose à toute conception de patriotisme qui mène à la discrimination et à des attaques contre les droits d'une partie de la nation.

Le PMLQ déclare que la langue est une question de droits et ne doit pas être réduite à une affaire de concurrence économique. La nation du Québec existe indépendamment de toutes les conceptions étroites d'esprit qu'on veuille lui imposer, qu'elles proviennent de francophones, d'anglophones ou d'allophones.

Le PMLQ a suivi de près les audiences régionales et les journées thématiques de la Commission et croit que les principes qui doivent guider la résolution du problème de la langue ne sont généralement pas présentés à la population, ni discutés de façon sérieuse. Le PMLQ est fermement en faveur de l'unité fraternelle du peuple et propose certains de ces principes qu'il croit mériter l'attention et qui pourraient guider la résolution du problème linguistique.

La langue est un outil de communication entre les êtres humains

1. La langue apparaît avec la naissance de la société humaine et meurt avec la disparition de la société. Elle est un outil de communication entre les êtres humains, un moyen de développer, de préserver et d'échanger des idées. Elle est directement liée à la pensée. La langue enregistre et fixe dans des combinaisons de mots les pensées des gens, mais elle ne change pas la nature de ces pensées.

2. La langue est un outil de la connaissance au service de tous celles et ceux qui la parlent, quel que soit le statut social, et ne fait pas partie de la superstructure érigée sur la base économique. La langue demeure donc un élément nécessaire de la définition de la nation et elle évolue avec le développement économique et culturel de la nation. Si la nation est libre et indépendante, son économie et sa culture le seront également et sa langue s'épanouira. La langue commence à languir si la nation est colonisée, opprimée ou dominée par un autre pays. On ne peut donc pas régler la question de la promotion du français correctement tant que le Québec n'aura pas conquis le droit à l'autodétermination en affranchissant son économie et sa culture de la domination anglo-américaine.

3. Assimiler la langue française à la nation québécoise, c'est nier la nation québécoise. La communauté de langue, de territoire, de développement économique et de psychologie sont les quatre caractéristiques d'une nation comme le

Québec. Les quatre doivent être présents. On ne peut prendre une de ces caractéristiques, comme la langue, pour définir la nation.

4. Les menaces au statut national de la langue française ne peuvent avoir leur origine que dans l'oppression nationale du Québec. Dans la conjoncture historique actuelle, il faut reconnaître que les formes premières d'oppression sont économiques, politiques et culturelles et non linguistiques. Personne ne restreint ou ne limite la liberté des francophones de lire et écrire dans leur langue; ils ne sont pas forcés de renoncer à leur langue. Néanmoins, les pressions de la concurrence économique créent chez certains le sentiment qu'il est plus avantageux de parler anglais et les mènent à succomber à la pression d'utiliser l'anglais au travail.

5. L'objectif premier des libéraux fédéraux et provinciaux est de détourner l'attention de la question nationale comme telle. Le gouvernement du Québec ne doit pas jouer dans leur jeu en faisant croire aux francophones ou anglophones que leurs droits linguistiques peuvent être protégés sans tenir compte du problème national. Puisqu'opprimeurs et opprimés parlent souvent la même langue, la langue française en soi n'apporte pas davantage particulier; mais les auteurs de cette politique laissent entendre que les tensions linguistiques sont nécessaires parce que, pour eux, c'est une façon de détourner l'attention du peuple de la source de son oppression. Par exemple, lorsque le premier ministre Jean Chrétien ou le monopoliste Paul Desmarais parlent, que ce soit en français ou en anglais, ce qu'ils disent reflète leur pensée. Il n'existe pas de langue qui puisse en elle-même colorer la

pensée de Jean Chrétien ou de Paul Desmarais de manière à en faire des patriotes québécois!

6. L'avenir de la langue française ne peut être séparé de celui de la nation.

Puisque la langue française est le fruit de l'évolution historique et des efforts de nombreuses générations au fil des siècles au Québec, elle a peu à voir avec les conflits sociaux et politiques de la nation. Parler de développer, enrichir et rehausser le prestige du français est une phrase creuse puisque personne ne peut développer la langue indépendamment de l'histoire. La langue reflète les étapes du développement de la culture ou de l'économie d'une nation. On peut parler d'une culture décadente mais pas d'une langue décadente. Le développement et le progrès du français vont de pair avec le progrès de la nation. Si la nation du Québec peut protéger son identité économique et culturelle, sa langue s'en portera d'autant mieux.

7. La langue n'est pas la même chose que la culture. La culture reflète directement la base économique. La culture dominante au Québec est celle des classes dominantes canadiennes et anglo-américaines, une culture propagée et entretenue par les cercles dirigeants d'ici dont la langue est soit le français, soit autre chose. Par ailleurs, si les résidents du Québec possèdent leur propre presse et leurs médias, leurs maisons d'édition et leurs institutions d'enseignement, il y a cependant très peu de discussion ou d'analyse sur le rôle que ces institutions jouent ou peuvent jouer pour élever le niveau de la langue et de la culture. Le peuple du Québec a sa propre culture et ses propres traditions, lesquelles se heurtent à la culture de la

bourgeoisie et de son système. Le Québec est divisé en classes. Mais la langue française sert les aspirations culturelles des uns et des autres. Quand la souveraineté de la nation est affirmée dans l'économie et que la domination impérialiste américaine du Canada est remplacée par un pays indépendant qui subvient à ses besoins, une nouvelle culture qui est le reflet des aspirations du peuple du Québec naîtra et cette culture sera servie par le français et par d'autres langues.

Les droits des minorités

8. Une communauté historiquement stable n'est pas une race ou une tribu. Les fascistes définissaient la nation allemande comme une tribu ou une race et sur cette base ont commis le génocide et la guerre. Les temps complexes que nous vivons devraient nous faire réfléchir.

9. Au Québec la langue maternelle de la majorité est le français. Mais il y en a pour qui la langue maternelle n'est pas le français. Plusieurs autres groupes font également partie de la nation du Québec depuis sa création, comme c'est le cas de la minorité anglophone et des Premières Nations. Puis il y a toutes les minorités d'origine immigrante qui font également partie intégrante de la nation québécoise. Qu'ils parlent français ou pas, tous appartiennent à cette communauté stable historiquement constituée avec une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de psychologie. Ils vivent sur le territoire du Québec, ils participent à la vie économique et portent en eux la marque de sa psychologie et de sa culture.

Les gens d'origine minoritaire qui ont fait du Québec leur terre d'adoption n'ont que peu de contact avec leur patrie d'origine comparativement à leur contact avec la vie quotidienne au Québec. Il est donc inévitable que la société québécoise marque leur caractère et leur psychologie.

10. Il faut rejeter le concept de droits linguistiques majoritaires et minoritaires.

Le français est la langue officielle du Québec, mais cela ne signifie pas que les autres langues doivent être supprimées. Il faut rejeter le concept de droits linguistiques majoritaires et minoritaires selon lequel la majorité proclame sa supériorité et relègue les autres langues et citoyens à un statut de deuxième rang. C'est ce que les colonialistes britanniques ont fait au peuple québécois et on ne saurait comprendre qu'un peuple qui lutte pour la indépendance véritable accepte d'agir de la sorte.

11. Défendre et respecter la langue et la culture de ceux dont la langue maternelle n'est pas le français n'est pas en contradiction avec la défense et le développement de la nation québécoise. Le français est commun à l'ensemble de la société et le résultat de plusieurs générations, de plusieurs siècles d'évolution. Il n'appartient pas à une classe particulière, ni appartient-il à un système économique particulier.

12. Le français ne peut se développer par la destruction d'autres langues. Au Québec, pour gagner les gens à parler français, les francophones doivent élever le prestige de la culture populaire francophone du Québec par une approche fraternelle

et l'ouverture. De cette façon, les gens qui font partie de la nation du Québec mais dont la langue maternelle n'est pas le français seront attirés par le français. Puisque les francophones sont la majorité, cette composante du peuple québécois a l'honneur et le devoir de donner l'exemple. C'est par l'exemple positif, et non pas en rabaissant les autres, que le français s'épanouira. En respectant la cause des non-francophones du Québec, les francophones accroîtront le respect du français, langue officielle du Québec. Le même principe s'applique aux non-francophones. En un mot, l'esprit de fraternité et le respect de l'égalité des droits pour tous sont la clé de la résolution du problème de la langue.

La nécessité de l'unité fraternelle du peuple

13. L'égalité des droits est une demande complexe. Elle doit être abordée en gardant à l'esprit le bien-être des travailleurs et du peuple. Sans la force productive des travailleurs, qui forment la vaste majorité de la population, la société n'est rien. Ce sont ces intérêts qu'il faut garder à l'esprit quand nous cherchons à régler une fois pour toutes le problème de la langue. C'est une question cruciale.

14. Les arguments au sujet de la collectivité et de l'individualité ne doivent pas servir à diviser le corps politique. Ceux qui voudraient que le français domine cherchent à justifier leur position au nom de la collectivité. Pour eux c'est un principe supérieur. Ceux qui veulent que le statut de l'anglais soit égal au français parlent d'individualité pour justifier leur position. Ni les uns, ni les autres ne reconnaissent la

nécessité de l'unité fraternelle du peuple. Ils utilisent la collectivité et l'individualité comme justifications pour maintenir les gens divisés en fonction de la langue.

15. Les arguments concernant la collectivité et l'individualité pour justifier la division du peuple sur une base linguistique doivent tout simplement être rejetés. Ils vont à l'encontre de l'idéal supérieur — celui de l'unité fraternelle du peuple. La revendication de droits égaux pour toutes les langues est la seule qui rejoigne les sentiments des travailleurs, qui veulent non seulement préserver leurs langues mais aussi mettre un terme au conflit linguistique.

16. Tous doivent donc accepter sans réserve que le français demeure la langue officielle du Québec. D'autre part, les autres langues, même si elles ne sont pas officielles, doivent avoir tous les moyens de s'épanouir. Le gouvernement doit suivre une politique consistant à aider au développement de la langue officielle et de toutes les autres langues, y compris l'enseignement primaire dans la langue maternelle des résidentes et résidents du Québec qui le veulent. C'est la seule position juste qui contribue à l'unité fraternelle du peuple, à la résolution du problème linguistique au Québec et à l'élévation de son niveau d'éducation et de culture.

Annexe:
**Certains éléments de la problématique de la langue
et du droit à sa langue**

Du point de vue linguistique, toutes les langues ont égale valeur. Elles sont toutes logiques, complexes du point de vue cognitif et capables d'exprimer les pensées et les concepts qu'un peut désire exprimer. Dans la mesure où l'on accorde suffisamment de ressources à leur développement, notamment en ce qui concerne l'enrichissement du vocabulaire, toutes les langues peuvent satisfaire aux exigences de la vie moderne. Cela ne veut pas dire que le «même» concept possède la même connotation - association, sentiment, jugement de valeur - dans différentes langues parce que les peuples sont issus de développement séparés; ils ont chacun leur mode de vie, leurs traditions et leurs cultures. Il s'ensuit que la langue que nous parlons et le droit à notre langue et aux ressources nécessaires pour la cultiver et la développer sont très importants.

Dans le monde, on estime qu'il existe entre 4 000 et 5 000 langues parlées. Moins de 5% des groupes linguistiques du monde vivent dans un pays où leurs langues maternelles ont statut de langue officielle. C'est donc dire que 95% d'entre eux vivent dans des pays où leurs langues maternelles ne sont pas officielles. Plus de 95% des groupes linguistiques mondiaux appartiennent donc à des minorités linguistiques. Dans cet usage du terme «minorités linguistiques», le mot minorité est défini en terme de pouvoir et non en terme du nombre. Elles sont des minorités linguistiques en rapport avec la langue officielle, non pas en rapport avec le nombre

de gens qui parlent leur langue. Par définition, le monolinguisme officiel signifie que, dans la très grande majorité des cas, les minorités linguistiques souffrent de violations de leurs droits humains, notamment le droit à sa langue. Les minorités devraient avoir des droits égaux en ce qui concerne la langue.

Le problème se complique par le fait que la majorité des États du monde sont en pratique des États multilingues mais proclament une seule langue officielle, reléguant toutes les autres langues au statut de deuxième classe. Au Nigéria on parle plus de 500 langues; en Inde, il y en a plus de 1 600. Dans certaines régions, comme toute la partie de l'Afrique au sud du Sahara, aucune des langues indigènes n'est officielle. En contraste au statut officiel qu'on accorde à diverses langues européennes, certaines langues africaines obtiennent le statut de «langues nationales». Mais ailleurs, comme en Amérique latine, elles n'ont même pas ce statut. Le peuple maya de la Més-Amérique parle plusieurs langues mais aucune n'a le statut de langue officielle. On retrouve la même situation au Mexique, où les gens parlant des langues indigènes forment la majorité numérique mais leurs langues ne sont pas reconnues. Ce problème existe également dans tous les autres pays des Amériques où les peuples indigènes doivent continuer de lutter contre la politique de génocide qui cherche à les anéantir en tant que peuples. Au Canada, aucun effort n'est consacré à enseigner à tous les Canadiennes et Canadiens les langues des Premières Nations. Les jeunes y subissent une pression énorme pour qu'ils abandonnent leurs langues et leurs cultures. Au lieu d'accorder des droits égaux, divers gouvernements se servent de la langue comme moyen de créer la division et le conflit.

En Europe, il n'y a que cinq États qu'on peut à proprement parler appeler monolingue: l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, le Portugal et San Marino. Dans seulement neuf États européens ou territoires autonomes toutes les langues qui y sont parlées sont-elles officiellement reconnues. En plus des cinq précités qui sont monolingues, trois sont officiellement bilingues - les îles Féroé, le Groënland et la République d'Irlande. Puis il y a l'Andorre qui est trilingue. D'autres pays européens sont habités par des gens qui parlent des langues non immigrantes qui n'ont quand même pas de statut officiel.

Des quelques 200 États du monde, mis à part ceux qui sont officiellement bilingues ou multilingues, nombreux sont les États qui n'ont qu'une seule langue officielle bien que dans les faits ce soient des États multilingues. Le Canada a deux langues officielles mais en pratique, une a plus de droit que l'autre et toutes les autres langues sont reléguées au statut de deuxième classe.

Il est évident que le problème n'est pas l'existence de nombreuses langues ou de gens parlant différentes langues. Cela fait partie de la richesse de la civilisation humaine. Le problème ne relève pas de la langue comme telle mais du statut de ceux qui la parlent.